LEADER 2023-2027	GAL DU PAYS DES VOSGES SAONOISES
Fiche action n°4	FA n°4 : Développer l'économie de proximité en s'adaptant aux nouvelles façons d'entreprendre et de consommer

DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Compte tenu des indicateurs socio-économiques du territoire et dans un contexte de transition, la stratégie LEADER vise à dynamiser l'économie locale et créer de nouveaux emplois et de nouvelles activités.
La mesure vise à développer l'économie de proximité par différents moyens :

- **Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

L'ESS occupe une place importante dans l'économie des territoires ruraux (davantage que dans les zones urbaines) et on la retrouve dans des secteurs d'activités clés pour l'avenir : action sociale, santé, soutien aux entreprises et au développement économique, commerce de proximité, agriculture et alimentation durables, économie circulaire, emploi des jeunes...On observe également que les projets et les valeurs portés par les acteurs de l'ESS et les innovations sociales qu'ils déploient, favorisent une économie durable et de proximité.

L'ESS représente donc de nombreuses opportunités pour accélérer les transitions et répondre aux défis écologiques, sociaux et démocratiques du territoire.

La mesure vise donc à soutenir l'émergence de projets d'ESS en lien avec les thématiques de la stratégie, par un soutien à la mise en réseau des acteurs, à l'accompagnement et à l'émergence de ces activités.

- **Soutenir de nouvelles formes de commercialisation et services**

Dans le contexte actuel et face aux différents enjeux, les modes de consommation des habitants évoluent : recherche de proximité, souhait de limiter ses impacts, recours au numérique, flexibilité des horaires… et en parallèle, les modes de commercialisation doivent s'adapter aux populations avec des difficultés de mobilité (personnes âgées notamment).
L'objectif est donc de soutenir le développement des moyens de commercialisation et de l'offre de services, qui répondent à l'évolution des besoins des habitants.

Thématiques régionales LEADER retenue :
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
- Développer l'économie de proximité

TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS

A - Opérations de soutien à l'ESS :

A-1 - Animation et sensibilisation au développement et à la structuration de l'ESS :
- Actions d'animation et de sensibilisation au développement de l'ESS
- Actions permettant d'identifier des acteurs et favoriser l'interconnaissance par une mission d'animation, l'organisation d'événements, des actions de communication
- Actions permettant la mise en réseau des acteurs, les relations et les coopérations dans une logique de circuits de proximité
- Accompagnement à la structuration des acteurs

A-2 - Accompagnement à la création et au développement d'activités de l'ESS : par une mission d'étude et par un soutien au financement des activités (aménagements et équipements).

B - Opérations pour le développement de nouvelles formes de commercialisation et de services :

B-1 - Animation, formations, conseils et appuis techniques pour l'évolution des outils de commercialisation

B-2 - Création et développement de nouvelles formes de commercialisation et de services : commerces ambulants, itinérants, libre services….

COUTS ADMISSIBLES

Détail des coûts admissibles à étudier avec l'équipe du Pays des Vosges Saônoises

A - Opérations de soutien à l'ESS

Fonctionnement - Investissement

B - Opérations pour le développement de moyens de commercialisation et de services

Fonctionnement- Investissement

Dépenses inéligibles communes à toutes les opérations : Crédit-bail, TVA, montages en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature, acquisition seule (terrain et/ou bâtiments).

BENEFICIAIRES

A - Opérations de soutien à l'ESS :

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, PETR, syndicats mixtes, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, groupements d'agriculteurs, structures coopératives, entreprises : micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, fondations, sociétés d'économie mixte.

B - Opérations pour le développement de moyens de commercialisation et de services :

Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, PETR, syndicats mixtes, associations de droit privé, groupements d'intérêt public, associations de droit public, chambres consulaires, structures coopératives, entreprises : micro-entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, syndicats professionnels ou interprofessionnels, sociétés d'économie mixte.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les projets présentant un plan de financement amenant à un calcul d'équivalent subvention brut (ESB) sont inéligibles (ex : Prêts bonifiés, avances remboursables…).

MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

Plan de financement à étudier avec l'équipe du Pays des Vosges Saônoises

ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

Critères – socle commun à toutes les fiches actions	Barème
1. Dimension partenariale/ collective du projet	**1**
• Le projet implique / repose sur un partenariat entre plusieurs types d'acteurs (hors financeurs, maître d'œuvre) dans la mise en œuvre du projet, dans la réflexion en amont…	1
2. Dimension territoriale, structurante du projet	**1**
•Le projet contribue à un maillage territorial et/ou une structuration territoriale	1
3. Dimension innovante du projet	**2**
•Le projet apporte un nouveau service/produit/activité pour les habitants / pour la cible du projet	1
•Le projet est innovant : dans ses modalités de mise en œuvre, dans sa conception, dans le type de produit ou service apporté	1
4. Pérennité, maturité du projet	**1**
1.5 La pérennité/maturité du projet a été étudiée : équilibre financier, moyens de fonctionnement, dimensionnement du projet adapté, continuité de l'action dans le temps, étude de faisabilité (étude d'opportunité, diagnostic justifiant le besoin)…	1
Note minimum obligatoire 3	**5**

Critères spécifiques à la fiche action	Barème
Le projet répond aux objectifs stratégiques de la fiche action :	
-il permet de soutenir l'Economie Sociale et Solidaire	1
-il développe l'économie de proximité en s'adaptant aux modes de consommation et aux besoins des habitants	1
Note minimum obligatoire : 1	**2**